

La justice américaine, terreur du monde du sport

Après le cycliste Lance Armstrong, les enquêteurs américains ont fait tomber le président de la FIFA

C'est toujours un peu la même histoire. La plume puis l'enclume. Preuve en est le coup de filet, comme au cinéma, de la police suisse mandatée par la justice américaine qui a arrêté, mercredi 27 mai à Zurich, sept hauts dignitaires de la Fédération internationale de football (FIFA) pour corruption présumée. La presse fait les trois-huit, donne des coups de pied dans la fourmilière, sèche quelques éclaboussures de fiel, essuie les plâtres, publie des révélations, parfois accablantes... qui n'ont souvent d'autre rôle que de préparer le terrain pour les vrais « pros », ceux qui prononcent les avis de démolition, les super justiciers américains. Frustrant pour les journalistes ? Non, répond l'Irlandais David Walsh, journaliste au *Sunday Times*. Cet auteur de nombreuses enquêtes sur le système Lance Armstrong dans le cyclisme

– dont le livre *L.A. Confidential*, coécrit avec le journaliste français Pierre Ballester (La Martinière, 2004) – mesure la différence de combativité judiciaire de part et d'autre de l'Atlantique, tout en soulignant l'apport des médias à la justice américaine : « Si la presse n'avait pas sorti ces affaires, le parquet de New York aurait eu sans doute moins de données pour lancer ses enquêtes, et l'opinion publique aurait été moins sensibilisée. Le Britannique Andrew Jennings, de même que certains jour-

nalistes allemands, a publié de bonnes enquêtes sur la FIFA. Les autorités américaines se servent de ce travail, elles prennent la suite des bons journalistes. »

De fait, depuis le début du XXI^e siècle, c'est de l'autre côté de l'Atlantique qu'ont été portés quelques-uns des coups les plus rudes jamais encaissés par des sportifs. En 2003, l'opiniâtreté de Jeff Novitzky, agent de la Food and Drug Administration (FDA), qui réglemente les produits alimentaires et pharmaceutiques aux Etats-Unis, a fortement contribué à la déchéance, pour dopage, de la triple championne olympique Marion Jones, et de toute une série d'athlètes américains dans l'affaire dite Balco.

En 2013, ce sont les enquêtes du chef de l'agence américaine antidopage (Usada), Travis Tygart, qui ont poussé Lance Armstrong, septuple vainqueur du Tour de France, à passer aux aveux et à reconnaître que ses habitudes médicamenteuses n'étaient pas étrangères à sa domination sur le cyclisme mondial des années 2000. Et ce 27 mai, donc, c'est sur décision du parquet de New York que la police suisse a pu s'attaquer à la plus opulente des institutions sportives internationales, la FIFA, et pousser son indéboulonnable patron, Joseph Blatter, à la démission, quatre jours après sa réélection.

« Aucun état d'âme »

Alors, comment se fait-il que les Américains parviennent à fourrer leur nez dans des affaires qui ne

les concernent parfois que de loin alors que la vénérable justice de la

Vieille Europe ne bouge pas le petit doigt ? « La justice des Etats-Unis n'a aucun état d'âme, assène Thibault de Montbrial, qui en tant qu'avocat d'une compagnie d'assurances américaine a combattu Lance Armstrong pendant des années. Je n'écartais pas la possibilité d'une telle intervention depuis que le rapport Garcia [consacré aux dérives supposées de la Fédération internationale de football] avait été enterré par la FIFA. Des suites pénales étaient à attendre. Ils ont voulu créer une onde de choc, un état de sidération. L'unité de lieu et de temps de ce coup de filet, en marge du congrès de la FIFA, était voulue. Si ce n'est pas coor-

donné, il y a des risques de destruction de preuves. De plus, cela provoque un effet de peur pour ceux qui n'ont pas encore été arrêtés. »

Il faut sans doute être un justicier américain mal élevé pour oser interpellier au petit matin des vice-présidents de la FIFA dans un palace 5 étoiles suisse et leur faire subir une humiliante et redoutable extradition. « Aux Etats-Unis, si la justice a des éléments tangibles, elle ne se pose pas la question de savoir s'il faut protéger les puissants, poursuit Thibault de Montbrial. En France, il y a une déférence, une sacralisation autour du sport. Le public est assez indifférent à ces affaires, beaucoup de politiques sont amis avec des sportifs. Sauf dans des cas où les preuves sont flagrantes ou bien s'il y a une volonté poli-

tique de créer une impulsion, il est impossible d'aller au bout des choses. En 1998, si Marie-George Buffet [alors ministre des sports] ne s'était pas battue pour son projet de loi sur le dopage, il n'y aurait pas eu l'affaire Festina. » Qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, demeure l'exception qui confirme la règle.

Une autre affaire de tricherie potentielle, qui aurait pu se transformer en une véritable bombe, ne fit finalement qu'un joli « pschitt », rappelle l'avocat : « Avant la Coupe du monde 1998, au plus haut niveau de l'Etat, on s'est employé à ne pas faire de misères à l'équipe de France de football autour des contrôles antidopage. Des livres évoquent même l'intervention personnelle du président Chirac. Le simple fait de rappeler que Zinédine Zidane et Didier Deschamps évoluaient alors à la Juventus de Turin, prise dans un scandale de dopage organisé, judiciairement établi et dont les faits ont été débattus en audience publique, reste tabou. » ■

ERIC COLLIER ET LAURENT TELO

« Aux Etats-Unis, la justice ne se pose pas la question de savoir s'il faut protéger les puissants »

THIBAUT DE MONTBRIAL
avocat

Londres espère une nouvelle chance pour l'attribution du Mondial 2022

A la pointe du front anti-Blatter, les dirigeants du football anglais ont salué la démission du dirigeant suisse. « *C'est le début de quelque chose de nouveau. La FIFA dans son ensemble a besoin de se restructurer* » se félicite Greg Dyke, le président de la Fédération anglaise. Battue par la Russie dans la course à l'organisation de la Coupe du monde 2018, l'Angleterre entrevoit désormais une possibilité de venger cette défaite. « *Si l'on découvre que cela repose sur des comportements répréhensibles, alors ils doivent regarder s'il est possible de rouvrir les dossiers* », indique Simon Johnson, chargé de la candidature anglaise pour 2018. S'il estime qu'il est « *trop tard pour changer* » l'attribution du Mondial 2018, M. Johnson considère, en revanche, qu'il en va autrement « *pour 2022 au Qatar* » et espère « *un autre regard sur cette candidature* ».

LES DATES

2015

Mercredi 27 mai

Sept hauts responsables de la FIFA, soupçonnés de s'être enrichis illégalement, sont arrêtés dans la matinée à Zurich, à la demande de la justice américaine. Quelques heures plus tard, le département de la justice américain annonce l'inculpation de neuf élus de la FIFA et de cinq partenaires de la Fédération internationale.

Vendredi 29 mai

Joseph Blatter, à la tête de la FIFA depuis 1998, est réélu avec 133 voix, contre 73 pour son opposant le prince jordanien Ali Ben Al-Hussein, qui se retire avant le second tour.

Lundi 1^{er} juin

Le *New York Times* affirme que le secrétaire général de la FIFA, le Français Jérôme Valcke, aurait supervisé le versement de 10 millions de dollars (9,1 millions d'euros) à Jack Warner, ex-patron de la Confédération d'Amérique du Nord, centrale et des Caraïbes, et ancien vice-président de la FIFA.

Mardi 2 juin

M. Blatter annonce sa démission en fin d'après-midi. Le matin même, la FIFA avait reconnu le versement de 10 millions de dollars, tout en dédouanant M. Valcke.